

VENTE DE TERRAIN -

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi de demandes d'achat de la parcelle cadastrée AB 278 l'édit "Le Village" d'une contenance de 1 241 m² par Messieurs DEMESY André et RAVAUX Robert, domiciliés à LUDRES. Cette parcelle serait séparée en deux. Le document d'arpentage établi par Monsieur DRUESNE, Géomètre-Expert, laisse apparaître les surfaces suivantes :

611 m² pour Monsieur RAVAUX
611 m² pour Monsieur DEMESY.

Cette parcelle a été acquise par la Commune sur la Société DENAIN NORD EST par acte passé devant Maître CONREUR à NANCY, le 30 Janvier 1974 au prix de 12,00 F. le m² pour 1 241 m².

Le prix réel au m² est de :

- prix d'achat 12,00 F. x 1 241 m ² =	1.489,20 F.
- frais 1 489,20 F. x 1,08 % =	160,83 F.
	<hr/>
	1550,03 F.

prix réel $\frac{1550,03}{1\ 222}$ 12,32 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le terrain décrit ci-dessus sera cédé à Monsieur DEMESY André et Monsieur RAVAUX Robert au prix de 12,32 F. le m² soit 611 m² pour chacun des acquéreurs.

Ceux-ci supporteront tous les frais relatifs à cette vente (géomètre, notaire..)

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY.